

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune, pl. de la Bourse, 133, rue Vivienne ;
 chez M. J. Malignon, Thomain et Cie, 14, r. Tupin.
 à Lyon, Thomain et Cie, 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 5 au 1^{er}.
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
 Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elle ne le font pas, les considérera comme ayant contracté tacitement un nouvel abonnement.
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur, seul chargé des recouvrements.

La Cour d'Assises de la Loire a terminé sa session. Plusieurs affaires de presse lui ont été soumises. Dans toutes celles que le jury a examinées, il a su faire preuve d'indépendance et de fermeté. M. Audiffred poursuivi pour un article publié dans le Courrier de Roanne, contre M. Glattard, M. Laloge poursuivi pour un article publié dans l'Éclair, M. Lucien Jantet pour la reproduction de cet article dans le Progrès, ont été acquittés. Nous ne voulons pas louer MM. les jurés ; ils ont agi suivant les inspirations de leur conscience, fait leur devoir. Mais nous croyons que leur décision contribuera à arrêter les monarchistes dans la voie de réaction ou ils sont engagés et à mettre un frein à leur haine aveugle. Persécuter la presse républicaine, c'est aujourd'hui persécuter la nation dont elle exprime la pensée. Tel est à notre avis, le sens du verdict du jury de Montbrison, et des verdicts des nombreux jurys qui dans cette session ont écarté les plaintes dirigées contre les républicains.

BULLETIN

Roanne, 16 décembre 1871.

Le début de la séance du 9 décembre a été très orageux. M. Ordinaire, à l'occasion de l'incident d'hier, a déclaré qu'il repoussait toute solidarité avec les membres de la commission des grâces. M. Lepère s'est défendu d'avoir dit, au sujet des paroles de M. Rouvier : « C'est une provocation. »

Enfin, un membre de la droite a déclaré que la commission des grâces était la Chambre entière.

M. Ordinaire, au milieu du tumulte, s'est levé de sa place et a crié : « Ce n'est pas dans nos rangs qu'a été choisie cette commission d'assassins ! »

Le trouble est alors arrivé à son comble. De part et d'autre ont été échangées de vives interpellations. Sur la proposition du président, la censure a été prononcée contre M. Ordinaire.

En présence de pareils spectacles, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit hier : la convocation d'une Assemblée nouvelle est le seul remède à l'exaltation des partis. Il faut que la volonté nationale ait un organe sincère, fidèle, émané d'elle, après les terribles événements que nous venons de raconter.

On se demande avec effroi comment l'apaisement se fera jamais dans le pays, quand de Versailles vient l'exemple des divisions et des inimitiés.

Le garde des sceaux a déposé, comme réponse aux protestations de MM. Ordinaire et Rouvier, une demande en autorisation de poursuites contre les journaux coupables d'avoir mal parlé de la commission des grâces. Dans son impatience, la droite voulait voter immédiatement le projet. Le président, qui trouvait sans doute cette grande hâte d'assez mauvais goût, a passé outre et le projet ne figure pas à l'ordre du jour de lundi.

La séance du 12, à l'Assemblée nationale, a été remarquablement calme. La presse a été l'objet de l'attention de la Chambre. M. Bérenger a déposé son rapport sur la proposition tendant à nommer une commission chargée de réviser les lois de répression en matière de délits de presse et de délits politiques. Ce projet de loi est le corollaire inséparable d'un autre projet, déposé en même temps, c'est-à-dire au mois d'août, et relatif à la création d'un jury spécial, appelé à juger les délits de la catégorie que nous avons indiquée plus haut.

Qu'il y ait nécessité de mettre ordre dans la législation compliquée et incohérente qui régit la presse, nous le contestons pas ; qu'il puisse y avoir également nécessité de soumettre les délits commis par la voie des journaux à un jury spécial, cela peut être jusqu'à un certain point, discuté ; mais nous, qui demandons la responsabilité permanente de l'écrivain, nous

ne croyons pas qu'il puisse y avoir utilité à aggraver encore les pénalités rigoureuses dont les lois ont jusqu'ici frappé les écarts de plume.

A Francfort, les plénipotentiaires français et allemands viennent de fixer définitivement les nouvelles limites de nos frontières, telles qu'elles ont été établies par le traité de paix.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, a réinstallé son cabinet à Versailles, rue de la Bibliothèque, depuis huit jours.

Paris, 13.

L'Officiel publie un décret qui convoque pour le 7 janvier les électeurs pour les élections complémentaires à l'Assemblée. Il y a 17 membres pour 14 départements.

Le Siècle dit que la commission de réorganisation de l'armée a adopté à l'unanimité, dans la séance d'hier, l'obligation absolue du service militaire.

On peut évaluer à près de cent millions la valeur des biens qui vont être restitués aux princes d'Orléans, soit en meuble et immeubles, soit en actions de diverses sortes et particulièrement celle du canal de Loing, en dehors des 40 millions acquis par divers, et dont les princes d'Orléans sont disposés, ainsi que le constate le projet, de faire l'abandon volontaire. Il faut avouer que le moment de cette restitution est bien mal choisi.

LE MESSAGE

M. Thiers dans ce document se montre ce qu'il a toujours été, historien d'abord, homme d'affaires, et partisan du parlementarisme ; On sent instinctivement qu'avec son honnêteté et sa probité, il voudrait gérer les affaires du pays comme un directeur d'une société quelconque pourrait sauvegarder les intérêts d'une usine. C'est une bonne pensée qui l'inspire, et certes avec une République bien assise et dont il n'aurait qu'à améliorer les rouages, il ne saurait y en avoir de meilleure.

Mais nous n'en sommes pas là ! La République est si peu stable que des représentants ne se gênent pas pour lui dire du haut de la tribune qu'elle n'est que provisoire ; elle est si peu républicaine, qu'elle est régie par les lois restrictives des régimes déchus ; elle est si chancelante que son président, ses administrateurs, ses employés n'osent soutenir la chose, n'osant même pas prononcer le mot.

En cet état le message de M. Thiers ne définit rien ; c'est un exposé du passé, un tableau embelli du présent, et pour l'avenir un nuage.

Nous succombons sous le poids des charges accumulées par les régimes passés, royauté du droit divin, royauté parlementaire, royauté césarienne, et la République actuelle, gouvernée, administrée, jugée par tous ceux qui ont échappé au naufrage de toutes ces monarchies continues, à payer, à administrer, à juger, sauf de légères modifications, d'après un état de choses, que trois révolutions successives ont condamné.

Ceux que les révolutions ont élevés, ceux que les Républiques ont mis en lumière, ceux qui sont payés pour gérer les affaires de tous, croient bien haut que la République est bien le meilleur des gouvernements, mais qu'elle n'est pas possible.

Mais pourquoi ? En fait d'affaires intérieures nous aurions voulu voir quelque chose à ce sujet dans le message, mais il n'y a rien.

Il s'en dégage seulement cette vérité c'est que pour être gouverné, même monarchiquement, il n'est pas besoin d'un roi, ce qui est toujours une économie et un bon point à la forme républicaine.

Par compensation il nous est bien dit que notre budget, qui était de 1,400,000,000, fr. sous la République s'est élevé sous l'Empire à 2,400,000,000, par suite de sa liste civile, de sa multitude de fonctionnaires et des nombreux soldats, qui devaient se trouver sous les armes, et après cela M. Thiers dit : les charges, que nous ont créées et la guerre étrangère et la guerre civile vont se trouver balancées par les économies faites.

Mais bast ! Notre budget est aujourd'hui augmenté de 600,000,000 et s'élève à la somme de 2,700,000,000. Et nous avons en moins l'Alsace et la Lorraine !

Et c'est en ce moment que les princes d'Orléans songent à revendiquer à l'État une somme de cent millions !

Allons, sénateurs de l'Empire, comtes, marquis et barons plus ou moins blasonnés et fleur delisés, avouez que la République à du bon, puisqu'elle discute ce dont vous n'avez même pas parlé sous l'Empire ?

Malgré cet obéissement des finances, M. Thiers nous parle d'augmenter la force de l'armée pour défendre le territoire, tandis que la République, elle, pense et juge que la meilleure armée, la meilleure des forteresses est la nation elle-même, organisée et armée, et prête à tous les sacrifices.

L'armée fortement constituée en vue seulement de la défense est une charge d'autant plus lourde qu'elle pèse sur le contribuable, dont elle diminue justement le nombre.

Pour l'avenir le Message ne contient pas d'autres promesses. Il se résume à ceci c'est que M. Thiers s'en réfère pour l'action, à la chambre, dont il tient ses pouvoirs.

En somme le Message nous montre moins le Président de la République que le mandataire d'un dépôt, qu'il soigne avec soin, jusqu'à la venue de celui à qui il doit le remettre.

Sera-ce Henri V ? Le peuple des villes et celui des campagnes a dit non.

Sera-ce le Comte de Paris ? Le peuple sait aujourd'hui ce que contiennent les royautés et les d'Orléans sont nombreux et après la curée, gare aux apanages !

Sera-ce la République ? Espérons, chers concitoyens ! mais alors ce sera la République avec les lois libérales, égalitaires et fraternelles qu'elle comporte.

Le président de la République et la majorité.

Fidèles à nos promesses, nous faisons part à nos lecteurs des réflexions que nous a suggérées la lecture attentive du message impatientement attendu du président de la République, dont cependant nous avons dit un mot au moment où nous l'avons connu.

Après y avoir vainement cherché une phrase inattendue, une idée de progrès, quelque chose enfin qui nous indiqua que le gouvernement était réellement sur le point de sortir enfin de la malheureuse ornière dans laquelle il patageait, avec l'habileté que nous lui connaissons, afin d'en réjouir nos lecteurs, nous avons la douleur de leur annoncer que nous n'y avons pas trouvé matière à nous réjouir.

Nous ne pouvons pas, hélas ! dire que nous en avons été surpris, que nous avons vu tomber une à une toutes nos illusions, que nos espérances ont été déçues, non ; car il est tel que nous l'attendions.

Ce document qui, au dire de beaucoup, devait parler et traiter de tout, est, malgré son étendue, très-remarquable par l'omission de toutes les principales questions qui intéressent le plus le pays.

M. le président avec son habileté ordinaire a fait un interminable exposé des faits du gouvernement de M. Thiers que naturellement il félicite ; on y remarque aussi ces révérences diplomatiques à la fouguese majorité de l'Assemblée, dont il se déclare l'humble serviteur.

A notre avis Monsieur Thiers est toujours M. Thiers, si ce n'est qu'il nous paraît baisser un peu. C'est toujours le parlementaire, l'homme de la monarchie bourgeoise l'équilibriste par excellence qui nous connaissons tous, qui maintiendra si on le laisse faire, le statu quo où il brille dans toute sa gloire.

Nous ne voyons dans le message que l'assurance de la continuation de ce que nous avons vu jusqu'ici, et que le gouvernement ne deviera pas de la voie qu'il a suivie et qu'il suivra. C'est triste, mais c'est ainsi que cela devait être, nous le savions, tout le monde aurait dû le savoir.

Les quelques journaux Thieristes exaltent la tournure, l'éloquence la clarté du message, c'est naturel, il n'y a rien là d'étonnant ; tous les autres en font une critique qui n'est rien moins que bienveillante, pour nous, nous croyons que nous nous sommes déjà suffisamment occupé de ce factum.

Depuis plusieurs semaines avant le 4 décembre tous les grands journaux s'évertuaient à ranimer les espérances, ils nous prédisaient qu'à leur rentrée à la Chambre, tous nos représentants venant de se retirer dans l'opinion du pays, y rapporteraient des idées de paix et de conciliation qui ramèneraient la concorde et la sécurité nécessaires à la reprise des affaires et

à l'établissement de la république sur des bases inébranlables.

Ces mêmes journaux dès le 4 et le 6 poussaient des cris de paon, en signalant l'attitude et l'intolérance de la majorité de l'Assemblée. N'étaient les malheurs du pays leurs hauts cris feraient pouffer de rire. En effet ces grands journaux dont l'autorité dans les questions politiques est incontestée, paraissent avoir été assez naïfs pour avoir cru les hommes de février capables d'apprendre quelque chose, capables d'oublier leurs halnes et leurs ranches et renoncer à leurs passions monarchique ! Nous ne donnerons qu'un spécimen de leurs lamentations et nous prenons au hasard.

On lit dans le National peu suspect de radicalisme : « Le pays attendait avec confiance le retour de l'Assemblée. Il avait voulu se persuader que l'intermission de leurs anciennes luttes et la connaissance plus précise des besoins et des aspirations du pays, auraient inspiré aux représentants de la droite les idées de conciliation et d'entente que la patrie est en droit, en ce moment plus que jamais, de réclamer de tous ses enfants.

L'Assemblée se réunissant au commencement de décembre, on se plaisait à espérer que sa réunion serait le signal d'un mouvement de reprise dont la concorde avec l'approche de la fin de l'année pourrait avoir de très-heureuses conséquences pour les affaires.

Au lieu de cela, voici que, depuis trois jours, un nouvel arrêt vient de se produire dans les transactions. Les commandes, qui étaient toutes rédigées, ne sont pas distribuées, et les ouvriers qu'on avait invités à se tenir prêts ne sont pas embauchés.

Les nouvelles de Versailles ont produit ce triste résultat : elles ont glacé la confiance, qui comptait sur elles pour s'épanouir ; elles ont comprimé l'élan que chacun se disposait à prendre.

Pouvait-on s'attendre à retrouver une droite plus intolérante, plus inintelligente, plus personnelle, plus accariâtre que celle qu'on avait connue avant le 15 septembre ?

Pouvait-on supposer que, loin de se laisser toucher par les dispositions du pays recueillies pendant les vacances, elle n'aurait puisé là qu'un surcroît d'irritation et d'hostilité contre le gouvernement de la République, en raison justement de tout le bien que ce gouvernement a produit et de l'échec dans lequel il tient, par suite de cela, auprès des populations les idées monarchiques qui passent avant tout dans le cœur de la droite ?

Tous voulaient croire que que le premier mot de l'Assemblée serait pour le retour à Paris. Après de telles espérances, la réalité des dispositions dont les membres de la droite ont fait preuve depuis leur retour a causé de toutes parts de grandes déceptions.

Comment est-il possible, se dit-on, que la passion politique, reposant, non sur l'amour du pays, mais sur les succès d'une coterie gouvernementale ou d'une famille princière, puisse aveugler une portion de ceux à qui la France a remis le soin de panser ses blessures jusqu'à leur faire oublier que l'ennemi occupe encore une partie de notre territoire, prêt à réenvahir le reste si nous ne parvenons pas à lui payer les trois milliards et demi que nous lui devons encore ?

Ignorent-ils donc, ces messieurs de la droite, que nous ne pourrions payer cette énorme somme que si les partis qui se disputent la possession de la France et à qui leurs rivalités ne laissent que la puissance du mal, sont mis dans l'impossibilité de nuire au réveil du pays et au développement, sans lequel il lui sera bien difficile de payer la dure rançon dont la monarchie lui a légué l'acquiescement ?

Nous allons donc revoir, se dit-on avec tristesse, cette politique éternelle de la droite, incapable de rien produire par suite du désaccord fondamental qui existe entre ses membres, et bonne seulement à jouer le rôle de dissolvant dans les rouages de la République.

La droite reproche au président de trop pencher vers la gauche.

Mais le reproche de la droite n'est même pas fondé ; car la gauche qui pourrait, elle, bien plus justement, reprocher à M. Thiers ses condescendances pour la droite, vote néanmoins avec lui et le soutient par patriotisme, sans être mue par aucune espèce d'intérêt personnel.

Toutes les faveurs ne sont-elles pas pour la droite ? Ministères, ambassades, préfectures, tous les postes élevés sont pour elle.

Elle obtient tout ce qu'elle demande et, tout en mettant ses hommes partout, elle trouve

Le core moyen de se plaindre si le moindre républicain se trouve dans les fonctions publiques. En un mot, les ministères sont assaillis par les membres de la droite qui mettent en réquisition toutes les places disponibles.

En présence des agissements de cette chambre, le pays ne peut que désirer sa dissolution. Notre pensée réfléchie, est, qu'aux malheurs de la Patrie le seul remède est la dissolution.

DEVILLE.

Le projet de loi sur l'armée

La France a pu se procurer le projet de loi de la Commission sur le recrutement de l'armée. Il n'est pas encore imprimé et il ne sera distribué que dans quelques jours.

Voici le principal article :

Art. 17

Sont dispensés du service dans l'armée active :

- 1° Les jeunes gens qui n'ont pas la taille de 1. m. 54 c.
- 2° L'ainé d'orphelins de père et de mère.
- 3° Le fils unique ou l'ainé des fils d'une femme veuve ou d'un père aveugle ou entrée dans sa 70^e année.
- 4° Le plus âgé des deux frères appelés à faire partie du même tirage, si le plus jeune est reconnu propre au service.
- 5° Celui dont un frère sera dans l'armée active,
- 6° Celui dont un frère sera mort en activité de service.

Il y a entre cet article et plusieurs autres, diverses contradictions. Les jeunes gens exemptés pour défaut de taille par l'art. 17 peuvent, d'après l'art. 26, être appelés en cas de guerre. Pourquoi cette exemption alors en temps de paix ?

Quant aux paragraphes deux et trois, l'application a démontré que, sous bien de rapports, ils étaient défectueux.

Vous êtes aînés d'orphelin ; vous êtes fils unique de femme veuve ou d'un père aveugle, mais vous pouvez avoir cent mille francs de rentes ; vous restez ; à côté de vous part un fils qui est l'unique soutien de son père et de sa mère.

L'art. 18 maintient l'exemption pour les membres des congrégations enseignantes et pour les élèves ecclésiastiques. Nous nous y attendions de la part de cette Assemblée cléricale.

Mais que devient donc l'égalité des Français devant la loi ? Que devient le principe de la liberté de conscience ? M'exemptez-vous si je fais partie d'une « congrégation » matérialiste ? Non. Il y a donc évidemment inégalité entre nous deux. Qu'on laisse la liberté aux associations religieuses, soit, mais pas d'exemptions pour elles : elles doivent être soumises au droit commun, ou nous avons le droit de dire qu'elles sont protégées à nos dépens.

L'article 37 fixe le temps de service :

Armée active,	quatre ans.
Première réserve,	cinq ans.
Deuxième réserve,	trois ans.
Dernière réserve,	huit ans.

L'article 38 dispose d'après une année de service effectif sous les drapeaux, le jeune soldat sera renvoyé dans ses foyers.

L'article 41 fait une exception pour le soldat qui, pendant son service, n'aura appris à lire ni à écrire. Il pourra être maintenu sous les drapeaux pendant un ou deux ans de plus.

Art. 43. — La première réserve se compose de tous les hommes qui ne font plus partie de l'armée active, qu'il aient ou non été compris dans le contingent.

La seconde réserve comprend les hommes qui ont accompli le temps déterminé pour la première réserve.

La dernière réserve est composée de tous les hommes qui ont accompli le temps de la première et de la deuxième réserve.

Art. 44. — La première réserve ne peut être appelée à l'activité que par un décret du président de la République.

Ce décret doit être converti en loi dans le délai de deux mois.

Art. 45. — Les hommes en disponibilité de l'armée active les hommes de la réserve peuvent se marier sans autorisation.

Art. 55. — Les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes de bachelier des-lettres, de bacheliers des sciences et qui ont commencé leurs études dans les facultés de l'Université ;

Ceux qui font partie de l'Ecole centrale, les Ecoles des arts et métiers, beaux-arts, Conservatoire de musique, Ecole vétérinaire, Ecoles d'agriculture, forestière, sont admis à contracter, en devantant l'appel, des engagements conditionnels d'un an.

Art. 56. — L'engagé volontaire d'un an s'habilille, se monte, s'équipe et s'entretient à ses frais.

Dans tous les cas, en temps de guerre, il est maintenu au service.

Ces deux derniers articles sont copiés sur le règlement prussien. Là encore la loi ne respecte pas l'égalité proclamée en principe. Il faudra avoir de l'argent pour contracter cet engagement, puisque l'engagé est obligé de s'équiper à ses frais. De plus, nous voici remis sous le coup d'examen qui excluent tous les ouvriers, tous les employés de commerce, de la faculté de prendre ces engagements. Vous n'avez point un diplôme inutile de bachelier ; vous n'êtes point enrégimenté dans une école d'administration de l'Etat ; vous êtes exclus de cette catégorie : cela vous coûtera quatre ans au lieu d'un.

On voit qu'il y a progrès, évidemment, dans ce projet de loi militaire sur notre organisation adrienne ; mais il ne répond pas aux réclamations de l'opinion publique : il est encore bourgeois ; il n'est pas démocratique. — *Le Radical*.

Les représentants continuent à recevoir d'assez nombreuses pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée.

M. Lepère, représentant de l'Yonne, en a déposé une des habitants de Saint Florentin : elle porte près de quatre cents signatures, dans lesquelles figurent les noms des membres du conseil général et d'arrondissement du canton, ainsi que de plusieurs conseillers municipaux.

M. Henri Brisson, représentant de la Seine et membre du conseil général du Cher, a déposé sur le bureau de l'Assemblée six pétitions réclamant la dissolution.

Ces pétitions portent la signature de mille à douze cent habitants de la ville de Bourges et du département du Cher.

La situation est toujours fort triste à Paris. On me cite une grande maison de fabrication de pianos qui vient d'embaucher deux cent ouvriers allemands. Cette maison était bien résolue à soutenir la ligue anti-allemande ; mais devant le manque de bras français, elle est obligée d'en passer par là.

C'est comme cela dans beaucoup d'industries. Aussi la colonie allemande se reconstitue-t-elle à Paris, plus nombreuse encore qu'avant le siège.

On lit dans le Siècle :

Une importante adhésion vient de se joindre aux vœux qui se manifestent de toutes parts en faveur de l'impôt sur le revenu : c'est celle de la Chambre de commerce de Lyon.

On annonce que M. Rouvier, représentant de Marseille, va être poursuivi, et que la demande d'autorisation serait déposée aujourd'hui à la Chambre. Il s'agit d'un article signé par lui dans l'*Egalité*, à propos de l'exécution de Gaston Crémieux.

Republicain de l'Allier.

Après l'incident Ordinaire, dans la séance du 9 décembre, le ministre de la justice présente un projet de loi qui autorise le gouvernement à poursuivre devant les tribunaux les journaux qui ont offensé la commission des grâces.

M. Dufaure réclamait l'urgence, et demandait séance tenante l'autorisation de poursuite immédiate contre les cinq journaux ci-dessous désignés.

L'*Alliance républicaine de Saône-et-Loire*, numéros des 27 et 28 novembre 1871.

Le *Republicain de Tarn-et-Garonne*, numéro du 5 décembre 1871.

Le *Phare de la Loire*, numéro du...

Et l'*Indépendant de la Charente-inférieure*, numéro du 5 décembre 1871.

L'Assemblée, dit l'*Ordre*, a autorisé les poursuites avec un enthousiasme indescriptible.

Les feuilles royalistes n'en continueront pas moins à nous servir, sous forme de cliché quotidien, cette accusation *amodine*, dont elle enveloppe le parti républicain tout entier, c'est-à-dire la majorité du pays, en le qualifiant de parti des incendiaires, des voleurs et des assassins.

Le désintéressement et la modestie de Garibaldi sont passés à l'état de proverbes. Il n'est cependant pas mauvais d'en citer encore un exemple :

Le 9 février, une souscription a été ouverte à Chalon. Il s'agissait de lui offrir soit une médaille d'or, soit une armée d'honneur, en signe de haute sympathie, en commémoration du généreux concours qu'il a prêté à la France.

Il a refusé ; en priant les souscripteurs de distribuer aux pauvres l'argent qui avait été recueilli.

M. Laurent Pichat, député de la Seine, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale deux pétitions : l'une demandant l'amnistie signée par dix-neuf membres du Conseil général de l'Isère ; l'autre demandant la dissolution de l'Assemblée, signée par dix-huit membres du même Conseil général.

Ce n'est pas le fusil à aiguille qui a gagné la bataille de Sadowa, disait un homme d'Etat Prussien qui s'y connaît, c'est l'instruction gratuite et obligatoire. Nos représentants ont-ils médité cette parole, et se sont-ils empressés de décréter l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire ? Allons donc. Nos représentants sont trop monarchistes, et trop fervents catholiques pour cela. Comme monarchistes, ils ne désirent pas que le peuple s'instruise, parce qu'un peuple instruit, devient fatalement un peuple républicain. Comme catholiques, ils ne veulent pas de l'instruction gratuite, parce que la gratuité de l'enseignement ferait disparaître les nombreuses écoles fondées par les jésuites et par les frères ignorants.

Le clergé de Lucerne, qui avait tout dernièrement refusé son concours à un suicide vulgaire du nom de Odger, un suicide de 3^e et 4^e catégorie, s'est empressé d'escorter de ses chants, de ses cierges, de ses bénédictions, de ses pompes les plus solennelles le suicide Girgenti.

Le suicide Girgenti était prince. Il était riche. La fabrique trouvait un gros bénéfice à ne pas dédaigner le suicide Girgenti. La fabrique s'est accommodée avec le ciel.

Il y a fagot et fagot, suicide et suicide.

La veuve de Gaston Crémieux a adressé à l'*Egalité* la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Sûre de vos sentiments et de votre loyale amitié, j'ose vous prier d'être l'interprète d'une veuve et de trois orphelins auprès de cette excellente population de Marseille, qui vient de montrer tant de cœur et de si nobles sentiments d'humanité.

Si je pouvais parler à la foule nombreuse qui se pressait samedi devant la demeure des tristes survivants et dimanche à la dernière demeure de la victime, je dirais : « Au nom de celui qui n'est plus, au nom de ses trois petits enfants, je fais trêve un moment à mon immense douleur pour vous remercier des marques touchantes de sympathie que vous nous avez prodiguées. Si le désespoir qui m'accable pouvait être adouci, vos consolations auraient eu cet effet, mais quel adoucissement possible à une situation si affreuse !... »

Et pourtant je suis fière de pouvoir me dire la veuve de Gaston Crémieux ; de Gaston mort comme savent mourir les républicains, en soute-

nant jusqu'au dernier soupir les opinions de toute ma vie.

Je n'ai pour tous, moi, que mes pauvres remerciements, mais ses fils n'oublieront pas la fatale journée du 30 novembre 1871, ils se dévoueront pour le peuple qui a aimé leur père et comme lui ils aimeront la République pour laquelle il est mort. C'est ma mission de leur inspirer ces sentiments. Cela seul peut me rattacher à la vie.

Que je voudrais pouvoir dire ces choses à tous ! Vous le pouvez, vous, et je sais qu'on ne fait point en vain appel à votre complaisance. Parlez au nom de ceux qui ne peuvent parler qu'avec leurs larmes.

Et veuillez agréer les salutations de celle qui n'est plus que

Veuve CRÉMIEUX.

Chronique locale

Dans le numéro du 19 novembre dernier, le *Courrier* avait signalé un fait qui se serait passé dans la commune de Cordelles aux dernières élections.

M. le maire de cette commune nous écrit pour protester contre ce fait, et nous nous empressons selon son désir de lui donner acte de sa protestation.

Les insulteurs et calomnieux de l'honorable M. Deschamps, ex maire de Saint-Chamond viennent de recevoir leur récompense.

Le 10 courant à 8 heures 45 m. du matin le jury de la Cour d'assises de Montrbrison a rendu son verdict dans cette affaire, avec tous nos amis de Saint-Chamond nous nous réjouissons de l'acquiescement de M. Deschamps.

St-Chamond, le 14 décembre 1871.

Monsieur le rédacteur du *Courrier* de Roanne.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat du jugement rendu le 14 courant, par la cour d'assises de la Loire contre le sieur Marion. Quoique présent il s'est laissé condamner par défaut à 8 jours de prison cent francs d'amende, trois cents francs de dommages intérêts, l'insertion dans tous les journaux de Roanne et dans deux de St-Etienne, à mon choix.

Je vous prie d'insérer ce jugement dans votre estimable journal, je vous le garantis textuel.

Veuillez agréer etc.

Un de vos abonnés BORDET.

SURPRISE EFFRAYANTE.

Des sociétaires du Cercle de l'industrie, s'y rendant jeudi à midi 35 environ, ont été épouvantés en lisant cette inscription, occupant un mètre environ de longueur au bas de l'escalier « Thiers et sa bande sont une bande d'assassins. » Le garçon interpellé a dit que depuis midi aucun de ces messieurs n'avait été au cercle et qu'ils étaient les premiers qui depuis étaient rentrés. Ils se sont hâtés de faire effacer l'inscription. Leur indignation est à son comble.

Quel est l'infâme auteur... d'un... guet-apens peut-être ?

Le journal de Roanne et l'*Echo Roannais* prétendent, le premier, que les établissements congréganistes comptent 943 élèves, et les laïques 250 ; le second que les établissements congréganistes comptent 800 élèves et les laïques 350.

Autant d'erreurs, pour être poli, que d'algèbres.

Nous sommes prêts à donner les noms et les adresses des 828 élèves, inscrits dans les écoles laïques, à la condition que tous les congréganistes en feront autant de leur côté.

Il est bien entendu qu'ils ne mettront pas en ligne de com te les élèves du Goteau qui sont venus tout dernièrement parader avec ceux de la ville.

Il est bon de remarquer, dès à présent, que si la municipalité avait pu trouver un local dans la section du nord, le nombre des élèves des écoles laïques serait bien plus considérable. Il convient également, de ne point oublier les 450 à 500 élèves adultes qui les fréquentent le soir.

Une dernière observation avant l'ouverture des écoles laïques MM. les congréganistes ont accusé officiellement, à la mairie, le chiffre de 750 élèves, ce qui représenterait une moyenne de 58 élèves par professeur, les frères étant au nombre de 43. Depuis lors trois écoles laïques ont été créés. Elles sont dirigées par onze professeurs et le nombre des élèves des congréganistes se serait accru de 200 !!!!!!!!!

M. DUCROS ET LES ECOLES DE FILLES

Le 4 septembre 1871 le conseil municipal de Roanne, a décidé la création de deux écoles laïques de filles dans les faubourgs Clermont et Mulsent, et l'organisation d'une école primaire supérieure de garçons, dont le directeur devait être en même temps inspecteur des écoles primaires de la ville. Cette délibération a donné lieu de la part de l'autorité préfectorale à plusieurs observations. M. le préfet a déclaré que sans se prononcer sur la création des écoles des filles il devait faire remarquer, au conseil qu'en votant la dépense il ne s'était pas préoccupé des moyens d'en assurer le paiement. Il a fait remarquer que l'institution d'une inspection, était contraire aux lois en vigueur.

Le conseil a répondu que pour subvenir à la dépense d'entretien de ces écoles il avait préalablement établi un décime sur l'octroi (vins et spiritueux). En présence du refus de l'autorité de laisser créer une inspection spécial des écoles, refus légal mais qui ne s'appuie que sur une loi de l'empire, hostile à la diffusion de l'instruction, le conseil a décidé la création de 75 bourses d'externes aux cours spéciaux du collège ; ce qui représente une dépense de 2300 fr.

Ces deux délibérations remontent à plus de deux mois ; elles ont été placées dans les cartons de la préfecture où elles menacent de dormir longtemps. Nous savons que M. Ducros notre préfet à poigne est adversaire déclaré de la cause de l'instruction et surtout de l'instruction laïque. Nous n'espérons pas qu'il donne une solution prompte aux demandes du conseil. Mais il relève du public, comme tout homme qui s'occupe des affaires du pays ; à ce titre nous venons signaler sa conduite au public.

Le sieur Sapin, ancien contre maître, récemment décédé a légué à l'hospice de Roanne une somme de 1,500 francs ; il a fait également des legs aux églises Sainte-Anne et Notre-Dame-des-Victoires et à l'établissement du Phénix pour aider à l'éducation des orphelins.

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder une médaille de bronze de 1^{er} classe à mademoiselle Dépierre, institutrice communale à Roanne. Nous ne saurions trop applaudir à une récompense si bien méritée.

Nous venons de traverser un quartier d'hiver des plus rigoureux. Le froid a atteint à Roanne 17 degrés et demi. On nous assure que dans les environs s'est élevé jusqu'à 21 degrés centigrades. On craint que les vignes ne soient gelées ce qui serait un bien grand malheur pour nos propriétaires déjà si éprouvés l'année dernière. Espérons que ces appréhensions ne seront pas justifiées.

La foire du 9 décembre à Roanne a eu moins d'importance que d'habitude à cause de la température. Néanmoins les chiffres des produits de l'octroi prouvent qu'il s'y est fait quelques marchés importants pour les denrées d'approvisionnement.

Les vins de 1871 se vendent en ce moment environ 80 francs la pièce fut non compris. Les vins de la récolte de 1870 se tiennent dans les prix de 95 à 100 francs les deux hectolitres futs non compris.

Nous sommes loin du temps, où le pape Grégoire XVI appelait les chemins de fer *chemins d'enfer*. Aujourd'hui tout va tout sanctifier, même le rail way. On ira bientôt en paradis par le train poste. L'autre jour un député influent de la droite, que nous pourrions nommer, passait à la gare de Roanne. Il s'est enquis avec un touchante sollicitude de la façon dont tous les employés et les ouvriers remplissaient leur *devoirs religieux*. Il a manifesté le désir de voir élever pour cet usage une *chappelle spéciale* qui serait payée au moyen d'une retenue sur les appointements de chacun d'eux. Il a oublié de dire si on remplacerait l'inspecteur par un *annoncier*. Allons, ils vont bien, ces *bons messieurs* de Versailles : que leur règne nous arrive et nous en verrons de belles !... un de ces jours un contrôleur ira de wagon en wagon demander aux voyageurs un billets... de confession, les chauffeurs réciteront les litanies à chaque station, et les chefs de train donneront le signal de départ en criant à tue tête : *ite missa est*.

Cour d'Assises de la Loire.

Présidence de M. Martin, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Audience du mardi 5 décembre.

AVORTEMENT

Antoinette Blaise, âgée de 20 ans, tisseuse, née à Cordelle, demeurant à Sevelinge.

Avait à répondre à une accusation grave.

M. Bazin procureur de la République, a soutenu les arguments de l'accusation.

La défense de la fille Blaise a été présentée par Me Jotillon, avocat du barreau de Roanne, qui a obtenu un verdict d'acquiescement.

C'était la première fois que M. Jotillon parlait devant le jury. La parfaite convenance et le talent dont il a fait preuve dans sa plaidoirie ont valu au jeune avocat les félicitations bien méritées de M. le président.

Audience du jeudi 7 décembre.

Danière (François), 49 ans, cultivateur, né à Briennon, demeurant à Roanne.

Était accusé d'avoir à diverses époques dans le courant des années 1870 et 1871 commis des attentats à la pudeur sur de jeunes personnes âgées de moins de 13 ans.

Déclaré coupable sur un seul chef d'accusation et avec admission des circonstances atténuantes, Danière a été condamné à 3 ans de prison.

Ministère public : M. Roulet, substitut du procureur de la République. Défenseur ; M^e Dusser, avocat.

A la même audience, les femmes Descroches, demeurant l'une à Aringe (Loire) et l'autre à Cours (Rhône), accusées de suppression d'enfant ont été acquittées par le jury.

Ministère public : M. Lagrange, substitut. Défenseur : M^e Lafay.

Audience du vendredi 8 décembre.

COUPS SUIVIS DE MORT.

Accusé : Mercier.

« Le 12 octobre 1871, sur les dix heures du soir, quelques buveurs étaient attablés dans le cabaret du nommé Mercier. L'heure de la fermeture approchait, ils sortirent tous à l'exception de Robert Louis et Saby Jean ; Mercier vint auprès d'eux et se mit à causer. Ils ne connaissaient pas Robert, il lui sembla avoir travaillé autrefois avec lui chez le même patron et celui-ci se le rappela aussi. — Mais alors lui dit Mercier, vous devez avoir connu mon père ? — Oui répondit Robert, et c'était une fameuse *guenille*, voulant dire, comme il l'expliqua aussitôt, par cette expression usitée chez les maritimers qu'il prenait au rabais l'ouvrage que ne voulaient pas faire les autres ouvriers.

« Ce terme facha néanmoins Mercier ; pris violemment d'un accès de colère, il s'emporta contre Robert qui répétait le mot *guenille*. Le saut à la poitrine, puis le renversa sur les tables du cabaret et enfin le mit à la porte. Une fois dehors il lui porta un coup qui le fit tomber. Robert se retint avec les mains, se releva et dit à Mercier de lui rendre sa casquette tombée dans le café, et qu'il s'en irait.

Saby se leva alors, prit la casquette pour la lui donner, mais au moment où il arrivait sur le seuil de la porte, il vit Mercier en proie à une violente colère porter à Robert trois coups de poing à la figure, le malheureux tomba pour ne plus se relever.

En voyant sa victime étendue sans mouvement, Mercier reprenant son sang froid s'approcha de Robert, l'engagea à se relever et essaya en vain de se faire entendre.

Il cria à sa femme d'apporter une lumière et aperçut alors cet homme baignant dans son sang. La femme Mercier prise de frayeur, se sauva et Saby aida Mercier à rentrer Robert dans son cabaret où il lui donna les premiers soins ; il avait une plaie à la tête, une échymose aux paupières, tout le côté gauche était paralysé et une hémorragie abondante se produisait par l'oreille.

Il fut porté chez lui. Les coups volontairement portés par Mercier étaient mortels, il avait renversé sur les pavés Robert qui dans sa chute s'était faussé le crâne, il expirait deux jours après, sans recouvrer un instant la connaissance et la parole.

L'autopsie a établi que la mort était la suite de ses coups et blessures.

Mercier en a toute la responsabilité et en doit compte à la justice.

C'est un homme de grande violence, et, bien qu'il n'ait pas d'antécédents judiciaires, l'information a établi à sa charge divers actes de violence extrêmement graves.

Robert au contraire, était d'un caractère doux et pacifique, et sa conduite n'a donné lieu à aucun reproche.

M. Rouillet, substitut, a soutenu l'accusation, qui a été combattue par M. Jotillon, avocat du barreau de Roanne.

Mercier, déclaré non coupable par le jury, a été acquitté.

LA QUESTION DE L'INSTRUCTION.

Le conseil général de Seine et Oise a émis le vœu suivant dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs :

Que pendant un certain nombre d'années un ou plusieurs centimes additionnels au principal des quatre contributions directes soient ajoutés, de manière à constituer une caisse spéciale des écoles, aux centimes aujourd'hui applicables aux dépenses de l'instruction primaire, à l'effet d'assurer au minimum de l'instruction publique la possibilité de faire face aux dépenses nécessaires pour mettre partout des moyens d'enseignement à la portée des populations.

Le Mouvement national du sou contre l'ignorance se propage ce qu'il paraît à Paris, la province, les grandes villes et les petits villages, le bourgeois et l'ouvrier, tous répondent avec empressement à cette croisade entreprise contre l'ignorance, contre le GRAND ENNEMI. Nous engageons tous nos compatriotes à prêter leur concours à cette œuvre vraiment utile.

Le Maire du 4^e arrondissement de Paris a pris l'initiative d'une œuvre excellente en faveur de l'instruction ; c'est l'œuvre des familles. Voici comment il s'est exprimé dans un manifeste : qui certainement n'aurait pas l'approbation de notre bien aimé préfet M. Ducros :

Je ne sais pas si la loi voudra que l'instruction primaire soit obligatoire, mais je sais que l'homme, que la femme qui ne peut ni lire ni écrire, ni compter, reste dans l'étroite dépendance d'autrui pour les actes les plus nécessaires de la vie sociale et comme maire je sentirai ma responsabilité engagée, tant que je n'aurai pas fait tout ce qui dépend de moi pour affranchir de cet esclavage les enfants dont la tutelle m'est confiée.

Que tous ceux d'entre nous qui pensent comme moi, se réunissent à mon appel, qu'ils concentrent leurs efforts pour signaler les enfants qui ne vont pas aux écoles ; que par voie de persuasion ils amènent leurs parents à faire leur devoir ; qu'ils les y aident si la misère est l'obstacle. Un grand pas aura été fait ainsi dans la voie où je voudrais vous entraîner car nombre d'enfants seront rachetés de l'ignorance radicale, et c'est sous un courant de sympathie que ce premier bienfait aura été accompli.

Ce sont là assurément de nobles et généreuses paroles.

Le bulletin belge de la ligue de l'enseignement contient un manifeste de la ligue allemande de l'enseignement. Nous en extrayons les passages suivants que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs et lectrices.

L'ignorance des femmes françaises est une des causes les plus évidentes de la décadence actuelle de la France, et cette situation montre d'une manière frappante où mène l'indifférence pour l'instruction féminine. Ce n'est pas par des discours pompeux et vides qu'on remédiera à ce mal ; il faut pour y parer trouver des remèdes pratiques qui donnent à la jeune fille, comme à la femme, des moyens d'existence et la fassent participer à la vie intelligente de la nation.

Nous n'avons pas besoin de dire que notre illustre préfet M. Ducros, le glorieux émule de M. Guizot de champions, n'est pas du tout de cet avis. M. Ducros pense que l'instruction ne convient pas à la femme, et bien pénétré de cette idée il s'abstient de répondre aux demandes que lui adresse le conseil municipal de Roanne, pour obtenir l'approbation de ses délibérations relatives à la création des écoles de filles.

Pour un républicain, et l'on sait que M. Ducros ne souffre pas qu'on lui conteste cette qualité, cette façon de penser et d'agir est assez heureuse.

Acquittement de l'Éclairer.

Hier est venu, devant la Cour d'assises de la Loire, le procès de presse intenté à M. Albert de Laberge, pour des articles qu'il a publiés dans l'Éclairer les 13 et 16 octobre dernier, et dans

lesquels M. Ducros, préfet de la Loire, s'est cru diablement outragé.

M. Kahn, en sa qualité de gérant responsable, a été également poursuivi pour les mêmes faits. Il a eu de plus, à sa charge, une lettre de Saint-Etienne adressée au *Peuple Souverain* et reproduite par l'Éclairer, dans laquelle M. Ducros a cru voir les mêmes griefs.

Le Progrès, de Lyon, qui a reproduit une partie du premier article de M. de Laberge, accompagnée d'appréciations, a été cité en même temps que l'Éclairer, dans la personne de MM. L. Jantet, rédacteur, et Mollière, gérant.

Après une séance qui a duré de onze heures du matin à sept heures et demie du soir, et une défense présentée avec beaucoup de talent par M. Morellet fils au nom de MM. de Laberge et Kahn, et par M. Guillot, le jeune avocat déjà si renommé du barreau de Lyon, pour les rédacteurs du Progrès, le jury est entré dans la salle des délibérations. Il en est sorti, peu d'instants après, avec un verdict négatif sur toutes les questions.

RAPPORT GÉNÉRAL

Sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, par MM. Levasseur membre de l'Institut et Himly professeur à la faculté des lettres de Paris.

Nous extrayons du rapport dont il vient d'être parlé la partie qui concerne l'instruction primaire.

1^o Faire que, dans un prochain avenir, toutes les écoles primaires soient dotées de 4 cartes rurales indispensables : Le département, la France, l'Europe, la terre.

2^o Encourager les communes à donner à leurs écoles un globe et un relief topographique ;

3^o Mettre, autant que possible, dans les écoles primaires, deux grandes cartes murales muettes sur toile cirée à l'usage du maître, ou tout au moins de petites cartes muettes sur toile cirée à l'usage des élèves ;

4^o Exiger, ce qui n'a pas encore lieu, malgré la loi du 10 avril 1867, que dans toutes les écoles primaires publiques, on enseigne les éléments de l'histoire et de la géographie de la France ;

5^o Prescrire aux Instituteurs de raconter à leurs élèves les grands faits de notre histoire, de ne pas leur faire apprendre textuellement au livre et de les interroger souvent ;

6^o Leur prescrire de donner tout leur enseignement géographique au tableau noir ou sur la carte murale ;

7^o Les engager à faire exécuter par tout leurs élèves et, autant que possible, après chaque série de leçons, des cartes très-simples, à l'aide de petites cartes muettes ;

8^o Recommander aux Instituteurs de ne pas faire apprendre dans un livre les définitions géographiques, mais de se servir de la géographie du département pour faire comprendre, par des exemples connus de l'élève, ce qu'est un cours d'eau, un confluent, une colline, etc ;

(Si le maître a l'art de tirer partie des petites choses, il peut avoir une boîte de sable, et faire lui-même ou faire faire par ses élèves une montagne, une chaîne un col, une île, etc.)

9^o Commencer l'étude de la géographie par celle de la commune avec positions dessinées sur le tableau ; continuer par celle du département ; passer ensuite à la géographie physique de la France entière, relief du sol, cours d'eau, etc ; delà à la géographie politique ; donner ensuite des notions sommaires sur l'Europe et la terre ; éviter les sèches, nomenclatures ; accumuler peu de noms propres, décrire et expliquer autant que possible.

Extrait du journal des Instituteurs.

Le Conseil général de la Loire, dans sa séance du 3 novembre dernier, a décidé la création d'une foire à St-Romain-d'Urfé, le 17 mai de chaque année.

Les Ordres monastiques au Brésil

Le télégraphe nous a apporté, il y a deux jours, la nouvelle que l'affranchissement des esclaves, venait d'être voté par le sénat du Brésil, à la majorité de 33 voix contre 4, qu'immédiatement après la promulgation de la loi, l'ordre des Bénédictins avait donné la liberté à ses seize cents esclaves.

En lisant le télégramme, on est moins frappé du fait de l'affranchissement lui-même, qui était prévu, que de la révélation des richesses des ordres monastiques. Et on a raison, car les congrégations religieuses possèdent d'immenses territoires, la plupart situés dans les provinces les plus fertiles du Brésil, à proximité des côtes et des grandes routes qui facilitent le transport des produits de la terre. Ce sont aussi les parties les mieux cultivées du pays, parce que, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la libération de 1,600 individus appartenant à un seul des ordres religieux, et, quand on ne connaît pas la loi d'Etat qui régit dans l'Empire les communautés de l'Eglise, on est tenté de croire que la plaie des biens de main-morte, détenus par elles, n'aille en s'agrandissant chaque jour davantage, et devienne pour le gouvernement une source d'embarras et de dangers.

Voici des renseignements exacts qui rassureront ceux de nos lecteurs qui peuvent redouter pour le Brésil une trop grande puissance du clergé :

Il y a vingt-cinq ans environ, l'archevêché de Pernambuco au titre d'église primatiale du Brésil devint vacant. Toutes les familles influentes avaient un candidat à recommander à l'empereur qui était accablé d'obsessions. Lassé de ces intrigues, voulant juger par lui-même de l'état des choses, il part pour Pernambuco, accompagné d'un seul aide de camp, et va loger incognito dans l'une des hôtelseries de la ville. Après quelques jours d'observation, il se décide à brusquer le dénouement. Il fait appeler un prêtre inconnu qui passait sur la place et le nomme archevêque à son grand ébahissement.

Le hasard voulut que le choix de l'empereur tombât sur un homme de grande valeur, animé des sentiments élevés d'un libéralisme ardent. Bientôt il devint le confident, le conseiller du souverain, et c'est lui qui donna l'idée de la loi en vigueur depuis vingt ans, et qui en consacrant toutes les immunités des ordres monastiques, leur enjoignit de ne plus accepter de novices.

On comprend de suite les conséquences de cette dernière prescription. Le nombre des religieux s'éteint chaque année, et dès aujourd'hui on peut calculer avec certitude l'époque à laquelle l'Etat héritera du dernier survivant. Or, ceux qui survivent actuellement sont loin de se plaindre de la loi, car, à la mort d'un collègue, le revenu des survivants augmente tout naturellement. On calcule par exemple que chacun des bénédictins survivants aujourd'hui peut dépenser personnellement de 70 à 80 mille francs par an.

(Peuple souverain.)

Encore un qui sert sans solde ! — L'officiel nous apprend que, sur la demande de M. le duc de Nemours, son fils, M. le duc d'Alençon, qui a acquis, en subissant les épreuves réglementaires, le grade de capitaine d'artillerie dans l'armée espagnole, vient d'être autorisé à servir provisoirement avec ce grade dans l'armée française, sans solde et sans titre à l'avancement.

L'assemblée nationale sera ultérieurement appelée à statuer sur la situation définitive de ce jeune officier.

Je vous ai parlé plusieurs fois des négociations des cabinets allemands pour s'entendre contre le mouvement des évêques catholiques désireux d'appliquer les prescriptions des derniers conciles. Une dépêche que je reçois d'Augsberg m'annonce que les plénipotentiaires bavarois proposaient au conseil fédéral de présenter au Reischtag le projet suivant :

« Ajouter à l'art. 167 du Code pénal de l'empire un paragraphe nouveau portant que tout ecclésiastique à quelle religion qu'il appartienne, qui, dans l'exercice de son sacerdoce, devant une foule rassemblée ou dans une église ou dans tout autre lieu destiné à une fonction religieuse, aura fait des affaires qui intéressent l'Etat, l'objet d'une mention ou d'un commentaire de nature à troubler la paix publique, sera passible d'un emprisonnement qui pourra aller jusqu'à deux ans. »

Un dernier avis de Berlin m'assure que le conseil fédéral a adopté cette proposition. — Voilà le pape dans de beaux draps, et son infailibilité en grand péril.

C'est peut-être pour conjurer ses malheurs qu'il vient d'expédier au nouvel archevêque de Paris, sur les fonds du denier de Saint-Pierre, sans doute, une magnifique crose en or massif.

Comme cette crose-là va être utile aux malheureux, pour les garantir des rigueurs de la saison qui s'approche !

Heureuses les villes qui peuvent compter un grand ministre ou même un ministre quelconque, au nombre de leurs enfants !

Rouen donna le jour à Pouyer-Quertier, et voici que la manne gouvernementale commence à tomber dru sur elle ! Son Hôtel des Monnaies, qu'attristait le chômage, va reprendre sa vie active et bruyante d'autrefois... Rouen n'avait pas de camp retranché, Rouen va avoir son camp retranché, avec école d'artillerie et tout ce qui s'en suit.

Le Havre bisque. Pouyer-Quertier, du même coup, comble sa ville bien-aimée et se venge des dédains du Havre.

Il y a toujours une ville ainsi privilégiée. Du temps de l'énorme Rouher, c'était Riom. L'énorme Rouher avait été jusqu'à donner à sa ville natale « une manufacture de tabac ! » Sans compter les bureaux de tabac, qu'il avait jetés à pleines mains autour de lui.

Il en avait tellement casé de ses compatriotes à toutes les fonctions administratives, à toutes les places, qu'il avait fini par dépeupler la ville ; c'était un excès et une maladresse. Ceux qui restaient dans Riom étaient des mécontents qui n'avaient rien eu. Quand vint le 4 septembre, ils se hâtèrent de crever ses portraits et de casser ses bustes.

(Constitution.)

Tous les sujets allemands, jeunes et vieux, inscrits sur les registres de la landwehr ou de la landsturm, et qui lors de la guerre, n'ont pas rejoint leurs corps, sont en ce moment l'objet d'une enquête très sévère.

Les parents, à défaut des enfants, sont cités devant les tribunaux militaires et condamnés à de très-fortes amendes. Quant aux réfractaires eux-mêmes, ceux qui rentrent en Allemagne et que l'on parvient à saisir, ils sont incorporés immédiatement dans les garnisons des forteresses de Mayence ou de Coblenz, où ils sont assujettis à de pénibles travaux.

Encore une exemple que nous donne l'Allemagne de ce que nous devrions faire ; nous aussi, à l'égard des réfractaires français !

Les partisans de l'Empire reprochant à la République les impôts qu'elle a créés pour payer les folies de l'Empereur ; j'ai beau chercher je ne vois rien de plus complet comme bouffonnerie.

Cela me rappelle ce caissier qui avait à peu près ruiné son patron en emportant la caisse, et qui disait à qui voulait l'entendre :

— M. X... doit me regretter ; depuis que je ne suis pas chez lui, il a toutes les peines du monde à payer ses échéances !

L'OPINION DU FIGARO SUR LE PARTI IMPÉRIALISTE.

« L'empire n'a point de parti en France, il a des partisans qui avaient les poches pleines, qui les ont vides actuellement, et qui voudraient bien les remplir de nouveaux. »

La France du Nord, de Boulogne, nous apprend que les écoles des frères, dans cette ville, sont fréquentées par 1500 élèves et que sur le nombre, cinq seulement ont été jugés capables par les frères eux-mêmes de concourir pour l'obtention de bourses communales au collège de cette ville. — Un seul a été admis et deux autres déclarés admissibles.

Tandis que l'école mutuelle, ne renferme que 175 élèves et quatorze ont été jugés aptes au concours ; sur ce nombre quatre ont été admis et trois autres déclarés admissibles.

Il résulte, de la que sur 500 enfants des écoles congréganistes, il n'y a eu qu'un seul lauréat, au lieu que l'école laïque a eu une nomination sur 25 élèves, c'est-à-dire vingt-trois fois plus que les écoles des frères.

Ces simples chiffres ont leur petite éloquence.

« Progrès ».

L'adjudication de la fourniture de pain pour l'hospice de Roanne pendant l'année 1872 a été faite au prix de 75 centimes et demi les 500 grammes, 1^{re} et 2^e qualités. L'adjudication de la fourniture de vin a été renvoyée au vendredi 5 janvier prochain.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

DU 9 AU 16 DÉCEMBRE.

Mariages (6).

Michalet Jacques, 25 ans, corroyeur, et Rivaud Marguerite, 26 ans, repasseuse.
Chevalier Louis, 22 ans, teinturier, et Vermorel Marie, 20 ans, ourdisseuse.
Deporte Antoine, 66 ans, tisseur, et Levigne Jeanne, 42 ans, tisseuse.

Dumas Antoine, 22 ans, tisseur, et Penel Justine, 23 ans, tisseuse.

Perroquin Jacques, 21 ans, teinturier, et Laroux Anne, 21 ans.

Gagnoud François, 31 ans, voyageur du commerce, et Thevenin Henriette, 23 ans.

(Naissances 10).

Bajard Antoinette, fille de Jean Bajard, et de Falabet Reine. — Girard Pierre, fils de François Girard, et de Lacour Lucienne. — Imbert Xavier, fils de Philippe Imbert, et de Bessort Marie. — Soulier Ernest, fils de Jean Soulier, et de Chassagne Marguerite. — Pion Claude, fils de François Pion, et de Debougy Claudine. — Perroton Pierre, fils de Jacques Perroton, et de Créatin Penolte. — Vignand Clotilde, fille de Alexandre Vignand, et de Déchavanne Clotilde. — Pontignat Damien, fils de Jean Pontignat, et de Renard Léonarde. — Rivollier Eugénie, fille de Jean Rivollier, et de Bataud Marie.

Un enfant naturel.

Décès (12).

Livet Antoine, 80 ans, rentier. — Boulier Marie, 90 ans, rentière, célibataire. — Beauvoir Louise, 80 ans, veuve de Masson Jacques. — Dru Marie, 25 ans, domestique, célibataire. — Coste Guillaume, 61 ans, marchand de fruits. — Muguet Jean, 57 ans, tisseur. — Bois Jeanne, 75 ans, épouse de Detour François, tisseur. — Massard Jeanne, 65 ans, épouse de Colombier-Lavague Pierre. — Thevenet François, 46 ans, journalier. — Daubret Jean, 59 ans, tisseur. — Joly Jean, 71 ans, tisseur. — 1 enfant présenté sans vie.

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'entends parler partout du XIX^e SIECLE, nouveau journal politique quotidien, dont le prodigieux succès dépasse les prévisions de ses fondateurs. En moins d'un mois, à ce qu'on assure, son tirage et ses abonnements ont atteint un chiffre presque fabuleux !

Ce qui me surprend, c'est qu'on s'en étonne. Il est arrivé bien à l'heure, alors que les journaux voisins défendent exclusivement une politique de parti pris. L'un travaille pour ceci, l'autre pour cela, chacun voulant à toute force nous rallier à ses prévisions.

Or, dans cette mêlée d'intérêts contraires, le XIX^e SIECLE se borne, tout simplement, à représenter les véritables intérêts du pays. Avec un patriotisme rare, il aborde toutes les questions à l'ordre du jour.

Republicain modéré, c'est le Journal des honnêtes gens.

Il a pour rédacteur en chef, M. Gustave Chadeuil, et pour rédacteurs principaux : MM. Francisque Sarcey, X... E. Schnerb, Léon Guillot, Jules Noriac, A. Husson, Ed. Bauer, Alfred Assolant, Ch. Yriarte, Ch. de la Rounat, Hi p. Lucas, Wilfrid Chauvin, Léon Gatayes, et parmi ses collaborateurs littéraires : MM. Alphonse Karr, Alex. Dumas, V. Sardou, Paul Féval, Champfleury, Erkman-Chatrian, Elie Berthet, Gustave Droz, Emm. Gonzalès, etc.

Indépendamment des efforts qu'il fait pour satisfaire ses nombreux lecteurs, il donne en prime à ses abonnés d'un an, une action de jouissance de cent francs, 5 0/0, sans qu'ils aient besoin de renouveler leur abonnement.

Et l'abonnement ne coûte chez nous que 62 fr. pour un an, 32 fr. pour six mois, 16 fr. pour trois mois.

Qu'on me dise après cela, si l'on veut, que je lui fais de la propagande. Oui, je l'avoue, parce que j'ai prêché d'exemple en m'abonnant à des premiers. Je n'oublierai même pas l'adresse du XIX^e SIECLE, Paris, 2, rue Drouot. Vous voyez que je pense à tout.

Agrez, Monsieur, mes salutations empreintes,

J. ETIENNEZ

Ce 14 décembre 1871

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,

Banque de Crédit et d'Emission, dont le siège social est place Vendôme, 16, à Paris, possède déjà des succursales dans les principales villes de France.

Les résultats avantageux procurés au public et les services rendus chaque jour par ces annexes d'un établissement financier important, vont provoquer de nouvelles créations, et nous savons de source certaine que des offres d'affaires et des demandes de représentation sont journellement adressées à cette Société, pour établir des succursales et agences dans les principales villes de notre département. C'est là une nouvelle que nous sommes heureux d'enregistrer.

154

MERCURIALE	Lapalisse	Roanne.
	Jeudi 2	Vend. 17
Froment, 1 ^{re} q. d. déc.	5 25	5 10
Froment, 2 ^e qualité.	4 90	5 00
Froment, 3 ^e qualité.	4 50	4 85
Seigle, 1 ^{re} qualité...	3 25	3 20
Seigle, 2 ^e qualité...	» »	3 05
Seigle, 3 ^e qualité...	0 00	2 90
Orge, double décal...	2 20	3 15
Avoine.....	1 50	1 30
Haricots.....	0 00	5 50
Farine, 1 ^{re} qté. 125 k.	60 00	61 00
Farine, 2 ^{me} qualité...	57 »	58 50
Farine, 3 ^e q. barilletée	» »	56 »
Pain blanc, le kil...	0 45	» 54
Pain bis.....	0 40	» 44
Pain de ménage....	» »	» 40
Foin, les 100 kil.....	10 00	10 00
Paille.....	6 »	6 50
Œufs la douzaine....	0 90	» »
Beurre le kilog.....	2 40	» »

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT D'ÉMISSION (ANONYME) Siège social : 16, place Vendôme A PARIS Capital : DIX MILLIONS de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. LEFEBVRE-DURÉLÉ, Grand-Officier de la Légion d'honneur, ancien Ministre du commerce et de l'agriculture, et ancien Ministre des travaux publics. ALEXANDRE OLLIVAN, Grand-Cordon de Charles III, ancien Ministre et Président du Conseil supérieur de l'instruction publique d'Espagne. D'ASSIER, Propriétaire, Membre du Conseil général de la Loire. Baron DE SAINT-PIERRE, (G. *) Officier de l'instruction publique, ancien Préfet de l'Aveyron et du Jura. HALBRONN (O. *), Banquier, Directeur-Gérant de la Presse. PATÉ, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Bain d'Angle terre, (G. * *), Général de division. Marquis de RADEPONT, Propriétaire. CH. WELESLEY (C. * *), Associé d'Agent de change, à Paris.

CENSEURS : J. RANDOING (O. *, C. *), ancien député et ancien Président du Conseil général de la Somme. H. GEYLER (C. *), Ingénieur. Opérations de la Société. Participation aux Emprunts publics. Ouverture de crédit pour travaux publics et entreprises industrielles d'intérêt local. Comptes courants à intérêts avec chèques. Prêts et avances sur titres (mêmes numéros conservés). Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir. Opérations de bourse au comptant et à terme. Reports en participation produisant un revenu de 12 à 15 %.

ÉCHANGE DES TITRES ITALIENS Arbitrage exceptionnel et immédiat pour les porteurs de valeurs sans revenu.

Versement pour le compte des Souscripteurs à l'Emprunt national 5 % et aux Obligations 1871 de la Ville de Paris.

Des Succursales et Agences vont être successivement organisées dans les principales localités de la France.

Les rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs etc. sont guéris par une application du Papier Winsi, 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies. 137

Beaucoup de nos confrères de Paris ont fait grand éloge d'un petit livre extrêmement intéressant pour une classe de malades, en ce qu'il affirme que l'asthme et la catarrhe, réputés incurables, sont, dans la grande majorité des cas très faciles à guérir. Chacun doit en effet se prêter à préconiser une découverte appelée à rendre la santé, la vie même et la joie dans un grand nombre de familles; aussi signalerons-nous avec plaisir la maison Lachaud, 4, place du Théâtre Français, à Paris, qui a eu l'amabilité de nous adresser un exemplaire de cet ouvrage qu'elle vend 1 fr. 163

Dans tous les cas de grippe, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience, que les CHOUËL, les LOUIS, les RECAMIER et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages. Nous voulons parler du sirop de PIERRE LAMOUROUX qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement est immédiat et la guérison complète en quelques jours. Dans toutes les pharmacies.

LES COURS de l'Ecole supérieure DU COMMERCE DE PARIS, (102, rue Amélot), pour la prochaine année scolaire, commenceront le 8 Janvier 1872.

On rappelle au public que la POMMADE dite SOUVERAINE, connue, depuis plus de deux ans dans la ville de Roanne et ses environs, pour faire pousser les cheveux et en arrêter la chute se trouve toujours chez Madame BILLARD, faubourg Clermont, maison Gouttebaron, à Roanne.

Les nombreux résultats obtenus par l'emploi de cette pommade souveraine; prouvent son efficacité qui peut être attestée par toutes les personnes qui en ont fait usage. Prix du pot. 1 fr. 25 c. 118

Etude de M^e CUREYRAS, notaire à Cusset (Allier.)

VENTE aux ENCHÈRES par suite d'acceptation bénéficiaire

BEAU MOBILIER

De l'Hôtel des bains situé à Vichy près le grand établissement thermal, consistant en: meubles de Salons, Meubles de salle à manger, Linges, Rideaux, Literie, Armoires à glace acajou et palissandre, Canapés, Fruteils, Commodes, Tables de nuit, Bureaux, Pendules, Tables, Tapis, Porcelaine, Argenterie, Verrerie, Cristallerie de luxe et ordinaire etc., etc.

LE TOUT EN TRES-BON ETAT, garnissant plus de 60 chambres et 5 salons. Cette vente aura lieu par le ministère de M^e Cureyras, notaire à Cusset, le Dimanche 17 décembre courant, à midi et jours suivants, et se continuera les dimanche, lundi et mardi de chaque semaine qui suivront, au dit hôtel des Bains. Prix payable comptant, six pour cent en sus des centimes.

Avis aux débitants ET AUX CONSOMMATEURS.

M. Damon, fils aîné, fabricant de plâtre, rue du Rivage, à Roanne, à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} décembre 1871, il aura, même rue, pour la vente en gros, un magasin de vin de Bourgogne. Bonne qualité et prix réduits. 151

Grand succès du jour LA VELOUTINE

Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels.

Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris.

Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppie.

Une notice ardoise et illustrée accompagne chaque boîte.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'Etude de M^e HELLE, notaire, successeur de M^e DUMONT ci-devant rue de Cadore, maison Vadon, est transférée, rue du Collège, n^o 17 (ancienne maison GEOFFROY, notaire). 142

AVANCES DE BANQUE aux négociants et industriels français et étrangers désireux d'agrandir leur commerce et industrie. S'adresser ou écrire franco à M. Hyver, 78, rue, J.-J. Rousseau, à Paris. 156

A LOUER DE SUITE UN JOLI APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 32. S'adresser pour visiter et pour traiter à l'imprimerie Marion et Vignal. 234

A VENDRE UN CHAR A ROUES

Un Tombereau et une Voiture à deux roues S'adresser à M. MURE, charron, place du Creux-Granger, à Roanne. 161.

UN EMPLOYÉ, ayant connaissance de la fabrication de cotonnades, désire entrer dans un magasin. S'adresser au bureau du journal. 158

A VENDRE Pour cause de santé UN FONDS DE MAGASIN DE MODES

Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville. Il sera donné des facilités pour le paiement. S'adresser au BUREAU DU JOURNAL. 102.

Par suite des événements VENTE d'horlogerie de Suisse et Besançon à plus de 50 % de Rabais, soit: à volonté, en maillechort ou aluminium, faisant le même effet que l'or, l'ou nickel et en argent contrôlé, vendus: Montres à verge. 7 fr. 50 Montres à cylindre. 13 50 à cylindres, rubis et secondes. 18 50 Mêmes avec houssole en cuir. 20 » Mêmes à ancre et 4 boîtiers. 25 » à cylindre et remontoir au pendan, en mêmes métaux, vendus: En 3^e qualité. 20 fr. » En 2^e qualité. 25 » En 1^{re} qualité. 30 » tout en nivre 8 fr. 50

Chronomètres de cheminée, entièrement dorés, à socle et globe, très-beaux sujets: De module ordinaire. 20 fr. » De module plus grand. 30 » Du dernier module. 40 » Pendules tout en marbre. 45 » Mêmes avec riche sujet. 60

Reveils-matin de cheminée, entièrement dorés, à socle et globe, très-beaux sujets: De module ordinaire. 20 fr. » De module plus grand. 30 » Du dernier module. 40 » Pendules tout en marbre. 45 » Mêmes avec riche sujet. 60

Pendules de cheminée, entièrement dorés, à socle et globe, très-beaux sujets: De module ordinaire. 20 fr. » De module plus grand. 30 » Du dernier module. 40 » Pendules tout en marbre. 45 » Mêmes avec riche sujet. 60

Tableaux-Horloge toile peinte à l'huile, riche cadre doré: Sans musique. 24 fr. » Avec musique. 45 » à cylindre et rubis 45 fr.

Montres d'or Envoi franco partout, contre mandats-poste et timbres-poste, ou contre remboursement pour les demandes au-dessus de 50 fr. — En France, s'adresser au représentant, M. Louis GUÉNOT, 23, rue Bourbon, à Lyon. 111

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire (franco) à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succ^e, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbières (Vendée).

DURAND

Tapissier A ROANNE

A l'honneur de prévenir sa clientèle que son magasin, situé rue du Collège, est actuellement

71, rue Sainte-Elisabeth, 71 à côté de la Poste.

Dépôt de Tapis oriental, Mouseline brodée et unie, et Rideaux de guipure.

GARGARISME SOLIDE OU PASTILLES FREBAULT

Maux de gorge, Aphtes, Angines, Scorbut, inflammation des amygdales, de la bouche, du palais, de la langue, des gencives, granulations de la gorge, Rhumes, Bronchites, Affections chroniques du larynx du pharynx et de l'œsophage. Donne de la souplesse et du ton aux organes de la voix. — Indispensable aux chanteurs, professeurs, fumeurs, etc. GUÉRISON RAPIDE ET SURE

Dans toutes les pharmacies

VENTE EN GROS: DIJON, Pharmacie FREBAULT; Toutes les maisons de Droguerie de FRANCE. Et à Roanne, chez M. Garnier, pharmacien.

LA PROBITÉ FINANCIÈRE

Journal financier et politique

PARAISANT TOUS LES MERCREDIS Renseignements gratuits sur toutes valeurs. Envoi pendant un mois à toute personne qui en fera la demande.

Un an, 3 francs

13, FAUBOURG MONTMARTRE

MACHINES A COUDRE Envoi franco de Catalogue illustré des meilleurs systèmes de Machines à coudre, à toute époque, qui se trouvent à PARIS, 10, Boulevard des Capucines, 10. Qualités, bon marché et garanties. Machines françaises depuis 42 ans.

FONDS D'AUBERGE A VENDRE

S'y adresser, rue Poisson, 35.

Roanne, imprimerie Marion et Vignal.

Pour tout ce qui doit être signé, Le gérant, V. CARTAY.

LE SOIR

JOURNAL PARISIEN DES DERNIÈRES NOUVELLES

Rédacteur en chef: HECTOR PESSARD.

publiera en feuilleton

DANS LE COURANT DU MOIS DE NOVEMBRE

UN

GRAND ROMAN NATIONAL INÉDIT

DE MM.

Erkman-Chatrian

INTITULÉ

HISTOIRE du PLÉBISCITE

RACONTÉ PAR UN DES

7,500,000

OUI

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Trois Mois: 16 fr. — Un an 61 fr.

On s'abonne dès à présent à l'Administration du SOIR

4, RUE DE LA PAIX A PARIS, 4

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DES DÉPARTEMENTS

A VENDRE

Avoines, Foins et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT

Magasin Limousin, à Roanne. 861

41 ANS DE SUCCÈS. GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES MALADIES SECRÈTES

Acrotés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop, Dépuratif végétal de Salspareille. Injections et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature. LYON, PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1^{er} ÉTAGE 87

LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE PARIS LE PEUPLE SOUVERAIN

RÉDACTION

RÉDACTEUR EN CHEF: PASCAL DUPRAT, REPRÉSENTANT DU PEUPLE

Principaux rédacteurs:

CHARLES BOISSET Représentants A. ESQUIROS H. de LACRETELLE Représentants FARCY du H. de LACRETELLE du A. FOLLIER du LIMPÉRAT du NOËL PARFAIT peuple HENRI TOLAIN peuple

JULES BRISSON. — ALBERT DE LABERGE. — ANDRÉ GÉRARD. — RODOLPHE ROUSSEAU EDOUARD SIEBECKER. — H. VERDEILLE. public

LES TABLES DE PROSCRIPTION DE LOUIS BONAPARTE ET DE SES COMPLICES

PAR PASCAL DUPRAT

On y trouvera l'histoire des Commissions mixtes, avec le nom et le rôle de chacun de leurs membres.

Les numéros parus contenant les Tableaux de proscriptions seront envoyés aux nouveaux abonnés:

Le PEUPLE SOUVERAIN donnera aussi des correspondances de toutes les capitales de l'Europe, avec une partie commerciale très-complète et des dépêches quotidiennes sur le mouvement des principaux marchés.

Il publiera chaque jour le compte rendu des séances de l'Assemblée nationale.

Le PEUPLE SOUVERAIN, dans l'intérêt de la propagande républicaine qu'il poursuit, a décidé de réduire ses abonnements aux prix suivants:

PARIS et DÉPARTEMENTS: Un an, 36 fr. Six mois, 18 fr. Trois mois, 10 fr. Le Numéro, à Paris, 10 cent., dans les départements et dans les gares, 15 c.

On s'abonne en adressant un mandat de poste à l'ordre de M. le Directeur Administrateur, 153, rue Montmartre.

AVIS DROGUERIE DE COULEURS

GROS ET DÉTAIL

RAVELLI FRÈRES

ROANNE (LOIRE)

Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer.

MAGASINS ET DÉPÔTS

RUE DES MINIMES, 29.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT.

RUE NATIONALE, 36.

Dépôt spécial des ciments Portland, Milent-de-la-Béchatte, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées.

Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie.

Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature.

Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tubes, à l'huile), l'aquarelle et le pastel.

Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout frottage.

Rosaces en carton-pierre. Spécialité et outils de plâtrerie. 161

BENZINE J. GARDOT

DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans ternir le brillant des couleurs. Prix du flacon: 4 fr. 25. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. — 102

A Roanne, chez Mme Vve MONTROUSSIER, droguiste